

RENVOIS FORCÉS

A qui profite l'intransigeance? Ni au Canton ni aux familles requérantes.

EDITORIAL par Jacques Poget

Publié le 13 avril 2005

Deux hommes menottés, embarqués de force dans un avion à destination du pays qu'ils voulaient quitter à jamais: l'«exception vaudoise» est bien morte. La conséquence immédiate de ce premier recours aux mesures de contrainte a été, autre première, le blocage symbolique des institutions: le Grand Conseil paralysé en pleine séance, voilà qui manifeste la profondeur du fossé.

Car il ne s'agit pas d'un simple bras de fer entre les autorités et un groupe d'activistes, c'est la société tout entière qui est divisée. Les Eglises, les partis, l'opinion - et, de toute évidence, le gouvernement, avec des cas de conscience douloureux.

L'actuel blocage promet des moments difficiles. Si rien n'est entrepris, et très vite, les refuges vont être défendus avec une détermination accrue, la mobilisation est en cours. Le Conseil d'Etat devra envoyer la police bousculer des militants résolus - or les gendarmes n'ont aucune envie de sortir les matraques contre de bons Vaudois pour expulser des familles dont les enfants ont le même accent qu'eux.

Comment sortir de l'impasse? Le prudent député radical Jean Martin plaide pour des concessions mutuelles: son absolutisme n'étant pas en phase avec la population, que la Coordination Asile accepte d'abandonner la confrontation totale, affine ses critères et se concentre sur la défense des plus vulnérables, familles et femmes seules.

En termes crus, l'abandon de requérants célibataires serait la seule manière de faire pression sur le Conseil d'Etat - ou de lui donner une justification - pour qu'il arrache à Berne de nouvelles régularisations.

Ce serait d'ailleurs voir plus loin, car l'intransigeance totale nuit non seulement aux familles déboutées, mais à tous les futurs requérants, dont les demandes risquent fort d'être rejetées encore plus sommairement par la Confédération.

Opinions

La défense du bien commun

VOTATIONS DU 17 AVRIL

«On ne parle pas seulement de sous quand on analyse les quatre arrêtés fiscaux, mais on évalue la capacité à faire peser un rien de plus la charge sur ceux qui peuvent l'assumer.»

Cette notion est devenue étrangère à la plupart des discussions politiques où, par la grâce des ambitions personnelles et de groupe, les débats tournent autour de l'intérêt de quelques-uns, jamais désignés. La défense du bien commun des Vaudois, du Canton, de notre avenir, de notre «durabilité» sociale, économique, financière, est simplement absente. Signe des temps: moi, mon argent, mes loisirs, ma famille,

ma santé, mon 4 x 4, mes voyages, mes enfants, ma carrière, mon image, ma télé... quelques scènes violentes bien assénées, ma bonne conscience blessée, et les millions s'accroissent avec une facilité déconcertante sur les comptes des ONG.

Or le 17 avril 2005, les Vaudois décideront, sans peut-être s'en rendre compte, de l'avenir de leur bien commun. On ne parle pas seulement de sous quand on analyse les quatre arrêtés fiscaux, mais on évalue la capacité à faire peser un rien de plus la charge sur ceux qui peuvent l'assumer. On parle donc d'équité devant l'effort, et il n'y a pas de défense du bien commun sans acceptation de cette notion d'effort collectif réparti selon les moyens. Ignorer la pauvreté cachée dans nos villes, les énormes besoins dans le social, la santé, l'éducation, la sécurité est une forme de cécité politique. Cet aveuglement est détestable par sa prétention à vouloir, du haut d'un train de vie spectaculaire, donner des leçons de modestie, exiger la rigueur, imposer l'austérité. A qui?

Si l'on savait montrer à la TV la situation de vie réelle et les problèmes de nombreux dépendants parmi nous, on récolterait l'argent comme pour un tsunami. Et on n'assisterait pas à ce pitoyable, arrogant et égoïste étalage d'arguments contre l'Etat social. Qu'est devenue la fraternité, MM. F. Chaudet, Ghiringhelli, Leuba, Feller, et tous vos amis? Que faites-vous du bien commun réuni par vos (nos) ancêtres?

Le bien commun, au sens le plus libéral du terme, exige que le fort prête un peu de sa force au faible, que l'on accepte une égratignure fiscale aux grandes fortunes, en sachant qu'une majorité d'entre nous ignore ce qu'est la fortune (du latin fortuna: la chance). Qu'une partie de la droite vaudoise ait à tel point perdu le sens de la mesure qu'elle ose combattre (toutes griffes et démagogie dehors, avocats d'affaires et gérants de fortune en tête) quatre ajustements fiscaux mineurs, montre que le bien commun des Vaudois est en réel danger. Il l'est dès que les intérêts particuliers (revendeurs d'immeubles, revenus des capitaux, résidents aisés) dominent les intérêts généraux (saliés, rentiers, petites entreprises). Ceux-là vivant de leur travail doivent être protégés. Et ils le sont dans les projets acceptés, ils le seront par ceux qui luttent pour sortir le Canton de la mouise. Formant le 90% de la population, leur intérêt est clair, c'est celui du Canton, c'est la protection du bien commun. Ils voteront 4 fois oui.

Les EMS sont aussi un élément de notre bien commun où l'intérêt général est contesté par divers groupuscules d'opinions contraires. La nouvelle loi permet, c'est vrai, de diminuer un peu l'énorme poids des investissements cantonaux et d'écartier la possibilité de profit pour un exploitant d'établissement. Mais n'est-ce pas normal? Aimeriez-vous exploiter librement (vous le pouvez), mais profiter des subventions en même temps? Prendre un maximum de l'argent de la collectivité et faire en paix vos petites affaires? La nouvelle loi vous demande simplement de choisir. Et que la gauche extrême se retrouve avec vous contre cette loi, c'est l'image d'un véritable piétinement des intérêts généraux du Canton par l'addition des tactiques politiques individuelles.

Voter 5 fois oui le 17 avril est la seule réponse possible pour ceux qui mettent au-dessus de tout le bien commun de notre Canton et son avenir.

Francis Thévoz Député

Opinions

La vérité et les impôts

VOTATIONS DU 17 AVRIL

«Les référendaires anti-impôts prennent des libertés avec la vérité. Ils

ne mentent pas à proprement parler. Ils donnent une vision partielle et partielle de la réalité.»

Certes, je comprends que l'on puisse s'opposer aux mesures fiscales. J'ai moi-même approuvé avec difficulté les hausses d'impôts. Je les ai votées parce qu'elles étaient modérées et ciblées, parce qu'elles s'accompagnaient de fortes mesures d'économies, parce qu'elles contribuent à l'assainissement du ménage cantonal et parce qu'elles résultent d'un compromis politique indispensable pour sortir notre Canton de sa profonde ornière. Néanmoins, je m'étonne des méthodes mises en œuvre par les référendaires pour convaincre la population de rejeter les mesures.

La fin justifie-t-elle les moyens? Les référendaires anti-impôts prennent des libertés avec la vérité. Ils ne mentent pas à proprement parler. Ils donnent une vision partielle et partielle de la réalité.

Ainsi, leur commentaire après la publication des comptes 2004 m'a coupé le souffle.

Voilà un député qui martèle depuis des années que la hausse des dépenses ne doit pas dépasser l'évolution du produit intérieur brut. Pour la première fois depuis que je suis au Grand Conseil, nous atteignons cet objectif: au lieu de se réjouir, voilà qu'il change son fusil d'épaule pour s'en prendre aux charges qui augmentent plus vite que... l'inflation.

Entre 2003 et 2004, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et du revenu minimum de réinsertion a augmenté de 11% et les charges totales de l'Etat de 1,9%. Ces deux chiffres démontrent que l'Etat maîtrise ses charges tout en répondant à l'évolution démographique et sociale de notre Canton. Que lui demander de plus? De se couper un bras?

Un autre député qualifie d'abondante l'augmentation du produit de l'impôt d'une année à l'autre: 765,3 millions de plus entre 2003 et 2004. Un rapide examen des comptes suffit à montrer que cette hausse s'explique par des facteurs comptables et circonstanciels, mais nullement par une augmentation de la pression fiscale. La bascule d'impôts et de tâches des communes au Canton (421 millions), une succession extraordinaire (de plus de 50 millions) justifie la plus grande part. A cela, il faut ajouter qu'en 2003 plusieurs impôts (impôt sur les successions et donations, impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations) furent calculés sur dix mois en raison de la réforme fiscale et qu'ils ont été à nouveau calculés sur douze mois en 2004... En fait, le produit de l'impôt stagne. Il a même diminué en valeur réelle comme en chiffres absolus en 2002 et en 2003. Et s'il augmente enfin quelque peu en 2004, il s'avère inférieur aux attentes du budget.

Avant de voter, les Vaudois et les Vaudoises doivent savoir que quatre non aux objets fiscaux impliqueront un manque à gagner de 45 millions. Or, après avoir économisé près de 200 millions pour 2005, les autorités vaudoises se sont engagées à appliquer 60 millions de mesures pour 2006 et autant pour 2007. Tous ces efforts sont indispensables pour présenter un budget enfin équilibré pour 2007.

Comme président de la Commission des finances au Grand Conseil, je bénéficie d'une vision exhaustive du budget vaudois. Et pourtant je ne vois pas comment trouver ces 45 millions.

Ou plutôt je le vois trop bien: il s'agira de couper dans les prestations. Ceux qui voteront non devront assumer les coupes dans toutes sortes de domaines de l'activité de l'Etat. Il ne suffira pas de couper encore dans l'administration générale qui ne représente plus que 4,94% des dépenses (contre 5,56% en 2003) et qui est mis à rude contribution. Il ne suffira pas non plus de supprimer le Service des sports, les crèches de l'Etat, le Bureau de l'égalité et la prévention de la santé à l'école, comme le préconise la Ligue vaudoise dans La Nation .

Les 70% des dépenses que constituent la formation, la santé, le social et la sécurité ne pourront être épargnés. Il est techniquement possible d'y couper, mais j'aimerais bien que les opposants aux impôts le disent et l'assument.

Armand Rod Député, pdt de la COFIN

© Edipresse Publications SA, tous droits de reproduction et de diffusion réservés.
[Conditions générales](#) | [Contacts](#) | [Copyright](#) | [Charte](#)